

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

*65^{ème} session de l'Assemblée Générale
Troisième Commission*

Déclaration

de

La délégation marocaine

au titre du point de l'ordre du jour:

« Promotion de la femme »

New York, le 12 Octobre 2010

- Prière de vérifier à l'audition -

Monsieur le Président

Ma délégation est heureuse de prendre part aux débats sur la promotion de la femme, un sujet auquel mon pays accorde une importance primordiale et qui a fait l'objet de mesures législatives et institutionnelles reflétant l'engagement des autorités et de la société civile marocaines dans ce domaine.

Comme le montrent les deux rapports préparés par le Secrétariat et enrichies par les présentations qui nous ont été faites, hier, par les différents responsables du système des Nations Unies, si les progrès continuent d'être enregistrés, de par le monde, beaucoup reste à faire pour assurer l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et des filles.

Ma délégation a particulièrement apprécié la méthodologie suivie dans l'élaboration du rapport A/65/208, intitulé « Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes ». En effet, la compilation qui y est faite, des bonnes pratiques des Etats, constitue un guide utile des actions pouvant être menées pour atténuer la fréquence et l'impact de la violence contre les femmes.

Ces actions touchent aussi bien le volet normatif qu'institutionnel dont l'efficacité demeure toujours liée à la volonté politique et à la qualité du partenariat établi entre les pouvoirs publics et la société civile pour mener à bien ce combat, de changement d'attitudes, de comportements et de perceptions.

Monsieur le Président

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a focalisé son attention sur la promotion de la femme et l'élimination de toutes les formes de discrimination à son égard à travers des mesures et des instruments internationaux.

La récente mesure adoptée, le 14 septembre 2009, portant création de l'entité ONU-Femmes est une initiative que ma délégation a appuyée dès son lancement et nous nous réjouissons que ce poste ait été confié à Mme Michelle Bachelet, connue pour son engagement en faveur de la promotion du genre et de l'égalité des sexes. Je voudrais ici la féliciter et l'assurer de toute notre coopération et de notre appui dans l'accomplissement de sa mission.

Ma délégation est convaincue que l'établissement de cette entité » composite en matière du genre serait de nature à renforcer et consolider les efforts des Nations Unies en matière de genre et d'autonomisation de la femme.

Monsieur le Président

L'on ne saurait trop insister sur le rôle que la femme pourrait jouer dans la consolidation de la paix et la reconstruction nationale et sur la nécessité de l'associer aux efforts visant la pacification des rapports sociaux au lendemain de la conclusion des accords de paix.

En même temps la protection des femmes et filles, dans les situations de conflits et de réfugiés est un impératif que dicte la vulnérabilité de cette tranche de la société et les menaces auxquelles elles sont exposées.

Dans le domaine du développement durable, le débat de haut niveau organisé, par l'Assemblée Générale sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement a permis de mesurer, sur le plan international, les progrès réalisés, les difficultés et obstacles rencontrés et le chemin qui reste à parcourir pour assurer à la femme la place qui doit être la sienne dans le développement économique et social de la société.

Les constats établis font état, notamment, de progrès notables en matière de santé procréative et de taux de mortalité maternelle, de l'absence d'évolution sur le plan international du pourcentage des femmes dans la population analphabète et de la modeste progression de la représentation des femmes dans les centres de décision.

Monsieur le Président

La promotion du rôle de la femme dans les différents secteurs de l'activité a constitué un vecteur principal de l'action gouvernementale. Cet intérêt a été renforcé grâce aux orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui a placé la protection des droits de la femme au cœur de son projet de société démocratique et moderniste puisant aussi bien dans les valeurs de la religion islamique qui prône l'égalité entre l'homme et la femme, que dans les valeurs et les principes universels.

Aujourd'hui, le Maroc traduit son engagement national et international de respecter les droits humains y compris les droits de la femme, par la mise en place de réformes juridiques et de mesures institutionnelles qui consacrent le principe de l'égalité genre dans le cadre d'une approche multisectorielle participative et intégrée.

Cette volonté s'est concrétisée au cours des dernières années par une meilleure participation de la femme à la gestion des affaires publiques et au processus décisionnel à tous les niveaux et ce, à travers une présence de plus en plus croissante dans les institutions représentatives, exécutives et judiciaires du Royaume.

Une stratégie nationale accompagnée d'un plan d'action ont été, également, mis en œuvre par le Maroc, pour la période 2007-2009. Il s'agit en particulier de la création d'un Comité de Coopération Genre permettant d'assurer une meilleure cohérence des actions menées par les partenaires internationaux impliqués.

Le Maroc a également entrepris des aménagements juridiques, dans le domaine de la promotion et la protection des droits de la femme, notamment, au niveau du nouveau code de la famille, le code de la nationalité marocaine, la loi électorale, la loi sur l'Etat Civil, le Code Pénal, le Code du travail et le Code de Commerce.

Ces avancées se traduisent par un effort de sensibilisation et par la publication annuelle du Rapport Genre, publié pour la 3^{ème} année consécutive, depuis 2005, par le Ministère des Finances, qui permet d'éclairer les débats autour des politiques poursuivies et leur impact sur les populations, d'une part, et de mettre l'accent sur les carences des politiques en matière d'égalité des sexes, notamment, les défis, les contraintes, les opportunités et les enjeux sectoriels, d'autre part.

Monsieur le Président

La lutte contre les violences à l'égard des femmes basée sur le genre constitue une préoccupation majeure du gouvernement marocain. Dans ce cadre mon pays a lancé, le 30 mai 2008, un « Programme Multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le Genre, par l'autonomisation des femmes et des filles ».

Les interventions prévues dans le cadre de ce programme concernent la connaissance du phénomène de la violence par l'affinement des données, l'offre de services et la prise en charge des victimes, les réformes législatives et la sensibilisation.

Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) vise à réduire l'extrême pauvreté, à promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes et à réduire de moitié la violence à leur égard.

Mr le Président,

En définitive, l'élimination de la violence à l'égard des femmes requiert non seulement des mesures répressives mais également et surtout des mesures préventives dans lesquelles le changement des comportements par l'éducation et la sensibilisation occupe une place centrale.

Je vous remercie.